



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

AVIS AU PUBLIC

Consultation du public sur la demande d'enregistrement présentée par la société Nagrup pour son projet d'exploitation d'un entrepôt de stockage de matières combustibles situé à Muret

La société **Nagrup** a déposé un dossier de demande d'enregistrement, au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), pour son projet d'exploitation d'un entrepôt de stockage de matières combustibles situé rue Eric Tabarly à Muret (31600).

Par arrêté préfectoral du 27 mars 2025 et conformément aux dispositions du code de l'environnement, cette demande est soumise à une consultation du public au service urbanisme de la mairie de Muret, 1 rue Saint-Sernin, du **jeudi 24 avril 2025 (9h00) au jeudi 22 mai 2025 (16h30) inclus**. Le public peut prendre connaissance de la demande et du dossier aux jours et heures d'ouverture service urbanisme (du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h et le vendredi 16h), et formuler, le cas échéant, ses observations, qui sont consignées sur le registre ouvert à cet effet.

Des observations peuvent également être adressées par voie postale à la direction départementale des territoires de la Haute-Garonne – service environnement, eau et forêt – pôle procédures environnementales – Cité administrative – 1 place Emile Blouin – 31 952 TOULOUSE CEDEX 9, ou par courrier électronique, durant la même période, à l'adresse suivante : ddt-enquete-publique-icpe@haute-garonne.gouv.fr en indiquant dans l'objet du message "Consultation du public – Nagrup Muret".

Le présent avis est affiché deux semaines au moins avant l'ouverture de la consultation du public et pendant la durée de celle-ci sur le site d'implantation de l'installation ainsi qu'à la commune du Lherm, commune comprise dans un rayon d'affichage d'un kilomètre.

Une version dématérialisée de la demande et du dossier d'enregistrement est également tenue à la disposition du public sur le site Internet des services de l'Etat en Haute-Garonne :

<https://www.haute-garonne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Procedures-environnementales/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Procedure-d-enregistrement-d-ICPE/Societe-Nagrup-Muret>

A l'issue de cette consultation, l'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L. 512-7 du code de l'environnement, ou faire l'objet d'un arrêté préfectoral de refus.